

AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 11 octobre 2016 N°125

COUVERTURE MOBILE DES TERRITOIRES RURAUX ET DE MONTAGNE

France Mobile, une plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture des territoires ruraux et de montagne en téléphonie mobile

L'Etat crée France Mobile, une plateforme de collecte et de traitement des problèmes de couverture dans les zones rurales qui concrétise les annonces faites à l'occasion du Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016. Le Gouvernement a proposé aux opérateurs de télécommunications et aux associations de collectivités locales d'adopter collectivement cette méthode inédite et innovante « d'appel à problèmes » pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux de couverture pour nos concitoyens.

A quels problèmes cet outil entend-t-il répondre ?

- Un déficit de gouvernance et d'informations sur le sujet, les élus locaux étant souvent laissés sans interlocuteur quand un problème relaté par leurs administrés existe dans leur commune (couverture partielle, difficultés de réception à l'intérieur des bâtiments, absence de couverture d'un équipement public ou d'un lieu sensible).... Pour y répondre, il est proposé de construire, autour des préfets de région et de l'ensemble des collectivités concernées, une enceinte de dialogue avec les opérateurs mobiles. Les Commissions régionales d'aménagement numérique des territoires, instituées pour traiter de la couverture en internet fixe, verront leurs prérogatives étendues à la concertation sur la couverture mobile. Des référents « ruralité » dans les préfectures et chez les opérateurs suivront les dossiers localement. Au niveau national, un comité de concertation France Mobile est créé, pour faire le suivi des questions abordées dans les territoires, présidé par le Préfet Pierre MIRABAUD.
- Une incapacité à faire remonter aux opérateurs les difficultés liées à la couverture mobile. Il est ainsi proposé que les collectivités territoriales, à travers la plateforme en ligne France Mobile, puissent identifier leurs difficultés, déterminer celles qui réclament un traitement prioritaire, et les soumettre aux opérateurs pour qu'ils y apportent une solution. Les élus locaux pourront créer des comptes individuels et suivre les réponses apportées aux problèmes qu'ils auront identifiés.
- Une difficulté à mobiliser l'investissement public là où il est le plus utile. Lorsque les opérateurs mobiles n'auront pas été en mesure d'apporter une réponse concurrentielle aux difficultés relevées dans le cadre des CRANT (Commission consultative régionale pour l'aménagement numérique du territoire), l'Etat mobilisera le « guichet des 1300 sites » pour co-financer avec les collectivités locales la construction de nouveaux pylônes, mutualisés





entre les 4 opérateurs et destinés à diffuser l'internet mobile en 4G. Les collectivités fixeront les priorités d'usage de cette enveloppe en fonction de la cartographie des besoins révélée sur la plateforme France Mobile.

Depuis le dernier Comité interministériel aux ruralités, l'Etat a échangé avec les représentants des associations de collectivités et les opérateurs mobiles pour construire un dispositif pérenne et respectueux des intérêts de chacune des parties prenantes. Ce dispositif se veut inclusif, en ne faisant pas de sélection a priori des problèmes de couverture locaux, et transparent, via la plateforme en ligne qui permettra le suivi des dossiers et de leur traitement.

S'agissant d'une méthode radicalement nouvelle pour identifier et traiter les difficultés liées à la couverture mobile, les travaux vont se poursuivre activement pour préciser les modalités de mise en œuvre, et évaluer en continu le dispositif et ses voies d'amélioration.

Pour Axelle LEMAIRE, « Avec les téléphones intelligents et la 4G, l'accès à la téléphonie mobile est devenu un enjeu fondamental d'égalité entre les territoires et d'accès aux services innovants pour tous les habitants. Avec France Mobile, nous répondons avec une méthode nouvelle à la mauvaise couverture dans les zones rurales, en construisant avec les élus et les opérateurs un outil de politique publique pérenne qui repose sur un mode de gouvernance ouvert et multipartite. Confiance et transparence sont les deux piliers de cette politique. »

Contact presse:

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

